



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 5 mars. — Lord Palmerston a proposé dans la chambre des communes, de voter le budget de la guerre en comité : il demande 87,840 hommes de renfort pour les troupes des Indes orientales, leur entretien coûtera 6,602,000 liv. sterl. Pour neutraliser cette proposition M. Hume a fait la motion que le comité déclare qu'il est urgent dans les circonstances actuelles de faire une grande réduction dans les dépenses militaires, et de faire en sorte qu'elles approchent autant qu'il est possible de celles de 1792. Cet amendement a été rejeté à la majorité de 144 voix contre 45.

— La situation des ouvriers en soie de Spitalfield est améliorée. Des commandes considérables y ont été faites. Quand les fabricans ont vu que le gouvernement avait l'intention de ne rien changer aux mesures relatives aux soies de France, ils se sont remis à l'ouvrage avec une nouvelle ardeur.

On achève à Stamford plusieurs métiers à soie sur le modèle des métiers français.

(Extrait d'une lettre particulière.) La banque d'Angleterre vient enfin de céder aux sollicitations des ministres, et aux pressantes importunités des négocians. Après de très longs débats, et à la majorité d'une seule voix, les directeurs ont résolu d'avancer 3 millions sterl. au commerce de Londres et des comtés, sur dépôt de marchandises préalablement évaluées au double de cette somme. La banque retiendra 10 p. 100 d'escompte sur la somme avancée, comme garantie de la détérioration possible des marchandises ou la baisse des prix.

FRANCE.

Paris, le 7 mars. — La souscription Foy, s'élève à 924,750 francs 47 centimes.

— Le général Sebastiani a déposé aujourd'hui sur le bureau de la chambre deux pétitions contre le projet de loi sur le droit d'aînesse et les substitutions, l'une des habitans de la ville de Dalpays, et l'autre de la Molte, département de la Somme.

— Le comité secret tenu aujourd'hui à la chambre des députés a eu pour objet d'entendre l'honorable M. Bouchez, qui a renouvelé la proposition de M. Jankowitz, tendant à soumettre à une réélection tout député qui aurait été appelé à des fonctions amovibles.

— On annonce parmi les députés qui ont parlé contre cette proposition MM. Chifflet, de Boisclairaut, de Sessmaisons, etc. La proposition a été soutenue par MM. de Leyval, Jankowitz, Raudot, Revelière et Benjamin Constant.

On assure que M. de Villèle, qui en 1815 avait fait lui-même une proposition semblable, l'a combattue aujourd'hui avec la même chaleur qu'il avait mise à la défendre il y a neuf ans.

La discussion s'est engagée par accident sur l'influence que les ministres avaient exercée dans les élections. M. Hyde de Neuville a répondu au ministre. Député en 1815, il a dit qu'il soutenait aujourd'hui ce qu'il avait soutenu en 1815, et après avoir démontré que M. le président des ministres était placé sur un mauvais terrain, il a demandé l'adoption de la proposition.

La chambre a ensuite voté sur la proposition, qui a été rejetée à une très faible majorité.

— Le *Mémorial bordelais* du 3 fait monter à 4 ou 500 les constitutionnels espagnols débarqués près d'Alicante.

Cours de la bourse du 7 mars. — Rentes 5 p. 070. Jouiss. du 22 sept. 1825, 96 fr. 10 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 0700. Jouiss. du 22 déc., 64 fr. 55 — Act. de la banque, 1980 00. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 44 00. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c. Trois pour cent A 3 heures 64 fr. 00 c.

Bulletin officiel de la bourse d'hier, 6 mars.

Effets publics. — Les 3 p. 100, au comptant, 64 75 à 64 50; fin du mois, 65 75 à 64 40, fermés à 64 45. Après la bourse, 64 40 à 64 45. Les 5 p. 100, au comptant, 98 90 à 98 25, restés à 98 40; fin du mois, 98 95 à 98 25, fermés à 98 40, à prime de 50 fin courant, 99 30 à 99 50. L'emprunt des cortès, à l'emprunt Guebhard, 44 1/4 au comptant; 44 1/4 à 3/4 fin du mois.

Affaires de la Grèce.

Le *Globe and Traveller* rapporte l'extrait suivant d'une lettre de Léopante qui lui a été adressée :

Mon cher....., après l'affaire du 12, nous avons eu une marche fatigante, à la poursuite du fugitif Ibrahim-Pacha, qui rassemblait ses troupes à Léopante et à Patras, qui ne parlait que de nous passer tous au fil de l'épée : nous lui avons épargné cette peine en lui faisant éprouver une défaite signalée. Nous sommes arrivés le 20 sans les murs de cette place, chassant ses piquets devant nous, et le lendemain nous avons bloqué la ville. Les généraux Lafayette et Delcroix ayant inspecté le terrain, nous recommençâmes à ouvrir nos tranchées, malgré un feu très-vif de la ville et du château.

Au camp de Léopante, le 25 janvier.

Le 22, nous fûmes joints par quinze cents volontaires français et italiens venant de Livourne, et consistant en lanciers, hussards, etc., et un petit train de siège composé de huit pièces de trente-six et de quatre mortiers.

Dans la nuit du même jour, deux officiers allemands désertèrent vers nous, et nous apprirent que le pacha était dans l'intention de nous attaquer le lendemain matin avec quinze mille hommes, infanterie et cavalerie. Nous n'avions que neuf mille hommes. Les Turcs s'avancèrent, en effet, à la pointe du jour, sous la protection du canon de la place, en poussant des cris d'*Allah* et *Mahomet*. Nous fîmes sur eux un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie, et en moins de vingt minutes toute la ligne fut engagée; notre cavalerie chargea bravement l'ennemi, et lui tua un grand nombre d'hommes. Le combat dura depuis sept heures avec acharnement, lorsque le beau couvent de Sainte-Marie sauta avec sept cents Turcs. Leur ligne se trouvant alors rompue et en déroute, ils s'enfuirent dans toutes les directions vers la ville, poursuivis jusqu'aux portes par notre cavalerie, dont une partie entra avec eux; mais ces braves n'étant pas soutenus, se firent jour pour sortir, et ne perdirent que six hommes par suite de cet exploit audacieux.

Un parti de notre cavalerie fut près de faire prisonnier le pacha, qui fut emporté du champ de bataille, blessé d'une balle à la poitrine. La perte de l'ennemi consiste en 4,000 hommes tués, 800 blessés, 2,000 prisonniers, 8 étendards, 10 pièces de canon et 6 chariots de munitions. La nôtre est de 2,000 hommes et 400 blessés. Le général Gouras a été légèrement blessé à la tête par une balle. Les Turcs avaient ordre de ne pas faire de quartier. Ils ont perdu 125 officiers. J'ai oublié dans ma dernière de vous informer que la tente d'Ibrahim-pacha a été prise avec son sérail.

Signé H. BERTHOT.

(Si on veut que le pacha, le pacha qui la écrit nous parait l'avoir empreinte au moins d'un peu d'exagération.)

Trieste, le 22 février. — Voici de nouveaux détails sur les combats qui ont eu lieu sur mer devant Missolonghi :

D'après des lettres de Corfou, en date du 12, qu'on regarde comme officielles, il y a eu un engagement décisif entre le capitain-pacha et Miaulis. Les Grecs, parmi lesquels se trouvent Canaris, réussirent à incendier trois vaisseaux de guerre turcs, dont une frégate rasée, plus onze petits bâtimens. Le capitain-pacha, très-maltraité, s'est retiré à Patras, et Missolonghi a reçu toutes sortes de provisions. Le séraskier qui commande le siège de cette place est abandonné par ses troupes qui manquent de tout.

PAYS-BAS.

LIÈGE, 10 LE MARS.

S. Exc. le ministre des affaires étrangères est tout-à-fait rétabli, et après une courte absence il reprendra, à ce qu'on assure, l'administration de son département.

— La discussion sur les cinq derniers titres (7—11) du livre II du code de commerce a dû avoir lieu hier à la deuxième chambre à La Haye. D'après la nouvelle rédaction du titre 7, livre 1, l'article 69 qui a été l'objet de fortes contestations, et qui affranchissait l'accepteur de payer l'effet lorsque la signature du tireur se serait trouvée fautive, ne figure plus dans le nouveau projet.

(*Journal de la Belgique.*)

— Par ordre supérieur, il vient d'être prescrit aux autorités compétentes de veiller à l'exécution ponctuelle des dispositions de l'arrêté royal du 16 août 1824, qui statue que les fabriques et administrations d'églises ne peuvent prendre des dispositions sur des objets dont le soin ne leur est pas expressément conféré par les lois, réglemens et ordonnances existans, etc.

— On mande de La Haye, que les loges maçonniques l'*Union Frédéric*, l'*Union Royale* et l'*Eendragt maakt magt*, ont célébré le 7 l'anniversaire de la naissance de leur grand-maitre national, le prince Frédéric, par un banquet auquel S. A. P. a assisté.

Touchante sollicitude d'un monarque pour le salut de ses sujets ! Le roi de Naples par ordonnance du 16 février a défendu la vente de toute espèce de charcuterie pendant le carême; toute autre viande cuite ne peut être vendue, après-midi. La vente des œufs durs dans les rues est également défendue....

Comment se fait-il qu'à l'entrée du carême la congrégation ne se soit pas avisée d'inspirer au gouvernement dévot d'un pays voisin la pensée édifiante de ce respectable réglemeut ?

S'il faut dire franchement notre avis sur l'ordonnance du roi de Naples, nous pensons qu'elle a son beau côté sans doute; mais nous regardons comme préférable peut-être celle qui dernièrement abolissait la corporation dans tout le royaume napolitain. Il est bon de défendre à une nation de manger des œufs durs, mais il n'est pas mauvais non plus de lui permettre d'exercer librement son industrie.

Ch. Huyghe

La crise qu'éprouvent quelques villes manufacturières de l'Angleterre et en particulier celle de Macclesfield, à cause du grand nombre d'ouvriers qui s'y trouvent sans ouvrage, semble surtout avoir été occasionnée par l'imprudence avec laquelle plusieurs fabricants ont fait des appels à des milliers de bras, sans avoir la certitude de pouvoir toujours leur donner une occupation assurée. Le fait suivant en est la preuve.

Macclesfield employait l'année dernière 22,000 ouvriers : 8,700 seulement ont été conservés à demi-journée; ce qui en laisse près de 14,000 sans emploi. C'est un des fabricants de Macclesfield qui, l'année dernière, à cette époque, avait fait mettre dans tous les journaux les deux avertissements suivans :

« On demande immédiatement cinq mille ouvriers de l'âge de 7 à 20 ans, pour être employés dans une manufacture de soie. » Et l'autre : « On demande immédiatement 1,000 femmes pour le même objet. Les paroisses et les gardiens des pauvres sont prévenus que toutes les personnes qui n'ont point d'emploi peuvent se procurer une existence assurée en s'adressant, etc., etc. »

Ch. de la Roche

A Monsieur le rédacteur du journal Mathieu Laensbergh.

Liège, ce 8 mars 1826.

Monsieur, vous annoncez dans votre feuille d'avant-hier qu'il vient d'être établi à Mons un dépôt pour le rappel à la vie des noyés et des asphyxiés; qu'un pareil dépôt existait déjà à Bruxelles, et qu'il manque encore à Liège.

Non il n'y manque pas, mais je ne crois pas que l'on en ait jamais fait usage. En 1805 et 1806, M. Desmousseaux, alors préfet, reçut du gouvernement des appareils renfermant toutes les choses nécessaires pour cet objet; il en fut envoyé un à la mairie, et quelque temps après un second pour la société de la place aux Chevaux, le tout avec une instruction de M. Portal, célèbre médecin, (136 pag. in-12, 1805). Il envoya aussi aux sous préfets avec la même instruction, et dans toutes les communes rurales, situées près de l'eau, le modèle d'un instrument plus simple. M. Desmousseaux donna et répéta des instructions conformes à celles de M. Portal. J'en suis très certain; d'ailleurs on peut consulter le mémorial du département.

J'ai rappelé tout cela à MM. de la ville par une lettre du 8 février dernier. Depuis 20 ans il est arrivé bon nombre d'accidens à Liège, qu'a-t-on fait? ceux que l'on croyait noyés ou asphyxiés, on les a fait enterrer... Le remède est infailible: cet imbécile de M. Portal ne s'en serait pas douté. ...

Agréer, etc.

D.

D'après la statistique des journaux des Pays-Bas, insérée dans le *Journal de Bruxelles*, nous voyons qu'il se publie dans le royaume 68 feuilles publiques, dont 19 paraissent tous les jours, savoir 17 en français et 2 en hollandais; 16 deux fois la semaine, dont 4 en français et 12 en hollandais; 26 deux fois la semaine (1), et enfin 7 hebdomadairement, dont 2 en français et 5 en hollandais.

L'abonnement à ces feuilles coûte par trimestre 201 florins 56 cents, et par an 806 fl. 24 c. En supposant, pour terme moyen, que chaque de ces feuilles 600 abonnés, il en résulte une recette de plus de 480,000 florins que s'impose volontairement la curiosité publique. Elle forme d'ailleurs une branche des revenus du trésor par l'impôt du timbre.

La curiosité publique s'impose volontairement, il est vrai, une taxe annuelle de 480,000 florins par la lecture des feuilles nationales; mais nous ferons observer au journal ministériel qu'il dépendrait du gouvernement de diminuer de beaucoup cette taxe volontaire par la modification de la taxe involontaire du timbre, qui entre pour deux tiers au moins dans les frais des journaux. Nous insistons d'autant plus sur cette observation, que tout le monde y gagnerait; trésor, abonnés et journalistes. L'impôt du timbre raisonnablement diminué, le prix de chaque journal diminuerait d'autant, le nombre des lecteurs augmenterait en proportion de la diminution du prix; et le trésor selon la règle ordinaire retrouverait avec usure sur la quantité, ce qu'il exigerait de moins sur la quotité.

Mais en voilà assez sur la question pécuniaire. Le gouvernement reconnaît à la plupart des journaux du pays d'excellentes intentions, il n'y rencontre point d'opposition hostile et constante contre ses démarches; il y trouve même la plupart du temps des apologistes; il lui importe donc de voir le nombre s'en accroître et se propager le plus possible. Les journaux sont d'ailleurs le moyen le plus facile de répandre les lumières dans toutes les classes, d'y faire germer et d'y entretenir cet esprit public, qui est la vie d'un état, et dont la Belgique resserrée dans ses étroites limites, a par cela même un plus grand besoin, pour se soutenir sur des bases solides. Sous ce rapport encore, on devrait apprécier l'importance de nos feuilles publiques, et relâcher les entraves qui gênent leur libre propagation.

Le gouvernement a surtout pour partisans les gens qui lisent: veut-il voir s'augmenter ses partisans, qu'il augmente les lecteurs: mais veut-il augmenter les lecteurs; qu'il commence donc par faire en sorte qu'on lise à bon marché.

(1) Nous ne donnons pas la division des journaux français et hollandais, parce que le *Journal de Bruxelles* a fait ici une erreur de chiffres.

Ch. de la Roche

Récit de l'INCENDIE du vaisseau le Kent, par un des officiers qui se trouvaient à bord.

Il y a quelques mois, les journaux annoncèrent l'incendie en pleine mer d'un vaisseau de la compagnie des Indes, chargé de nombreux passagers; mais alors, faute de détails, on ne put qu'entrevoir toute l'horreur de cette scène, et tout ce que le salut de la plus grande partie des malheureux incendiés eut de miraculeux. Le major Mac-Grégor vient de publier la relation de cet événement, et le tableau qu'il en a tracé est si remarquable, cette catastrophe fut signalée par tant de courage, de résignation, de dévouement, que l'on doit remercier la personne qui s'est pressée de traduire son récit.

Le voici en abrégé:

« Le Kent, vaisseau de la compagnie des Indes, capitaine Henri Cobb, beau bâtiment, neuf de 1,350 tonneaux, destiné pour le Bengale

et la Chine, mit à la voile des Dunes le 19 février 1825, ayant à bord vingt officiers, trois cent quarante-quatre soldats, quarante-trois femmes et soixante-six enfans, faisant partie du 3^{me} régiment, outre vingt passagers et un équipage de cent quarante-huit hommes, officiers compris... »

Le vaisseau entré dans l'Atlantique ne tarda pas à éprouver une tempête violente. Un des officiers, dans la louable intention de s'assurer si le bâtiment en bon ordre à fond de cale, y descendit avec deux matelots munis d'une lampe de sûreté; et comme cette lampe brûlait mal, il eut la précaution de ne pas la raviver lui-même, crainte de feu, mais de l'envoyer sur la forme des câbles pour en faire arranger la mèche. S'étant aperçu qu'une des barriques d'eau-de-vie était hors de sa place, il donna ordre aux matelots d'aller chercher des coins pour la caler; mais pendant leur absence le vaisseau ayant éprouvé une violente secousse, l'officier laissa malheureusement échapper sa lampe, et dans son empressement à la ramasser, il se prit de la barrique qu'il tenait en respect. La barrique s'effondra, et l'eau-de-vie entrant en contact avec la mèche de la lampe, tout fut bientôt en flammes...

Dans ce terrible moment, le capitaine Cobb, dont l'habileté et la décision de caractère semblait s'accroître avec l'imminence du danger, eut recours à la seule alternative qui lui restait. Il donna ordre de préparer des voies d'eau dans le premier et le second pont, de débayer les mitrilles et d'ouvrir les sabords de la batterie basse, afin de laisser entrer le mer de toutes parts.

L'immense quantité d'eau qui entra dans la cale parvint en effet à arrêter pour quelque temps la fureur des flammes; mais le danger ne sombrait augmentait à mesure que celui de sauter en l'air semblait diminuer....

« Alors commença une scène d'horreur qui passe toute description. Le pont supérieur était couvert de six à sept cents créatures humaines de plusieurs, que le mal de mer avait retenues dans leur lit, s'étaient efforcées de s'enfuir sans vêtements, et couraient çà et là cherchant leur père, un mari, des enfans. Les uns attendaient leur sort avec une résignation silencieuse ou une insensibilité stupide, d'autres se livraient à toute la frénésie du désespoir. Plusieurs imploraient à genoux, avec larmes et avec jarmes, la miséricorde du Tout-Puissant, dont le bras, dit-on, s'était enfin levé pour les punir. Les catholiques répétaient à haute voix le signe de la croix, ou accomplissaient d'autres actes extérieurs de dévotion exigés dans leur croyance, tandis que quelques-uns des soldats et des marins les plus vieux et les plus fermes de cœur allaient d'un pas sombre se placer directement au-dessus du magasin à poudre, afin, dit-on, qu'ils, que l'explosion qu'on attendait d'un instant à l'autre terminât promptement leurs souffrances.

« Entr'autres objets qui me frappèrent dans cet instant, je fus particulièrement affecté du spectacle de quelques pauvres enfans, qui, entièrement ignorans du danger qui les menaçait, continuaient à jouer dans les lits comme de coutume, et adressaient à ceux qui les entouraient les questions les plus naïves et les plus hors de saison... »

On vit un jeune officier de la meilleure espérance, prendre d'un air paisible une boucle de cheveux dans son écritoire, et la placer sur son nez. Un autre, s'étant procuré du papier, écrivit à son père quelques lignes qu'il enferma soigneusement dans une bouteille, espérant que peut-être elle parviendrait à leur adresse...

« Dans le moment même où l'officier dont je parle allait jeter sa bouteille à la mer, il vint à l'esprit de M. Thomson, l'un des seconds, de proposer à un homme au petit mât de lune, souhaitant, plus qu'il ne le paraissait, que l'on put découvrir quelque vaisseau secourable sur la surface de l'Océan. Le matelot arriva à son poste parcourut des yeux tout l'horizon; ce fut pour nous un moment d'angoisse inexprimable; puis tout-à-coup agitant son chapeau, il s'écria: Une voile sous le vent. Cette nouvelle fut reçue avec un profond sentiment de reconnaissance, et l'officier y répondit par trois cris de joie. Nous hissâmes à l'instant nos pavillons de détresse, nous tirâmes le canon de minute en minute, et nous nous efforcâmes d'arriver sur le bâtiment qui était en vue, sous la misaine et les huniers. Ce bâtiment, comme nous l'apprîmes plus tard, se trouva être le *Cambria*, capitaine Cook, petit brick de 200 tonneaux, destiné pour Vera-Cruz, et ayant à bord vingt à trente mineurs de Cornouailles, et quelques employés de la compagnie anglo-mexicaine... Après 15 minutes, nous vîmes le brick hisser le pavillon anglais et mettre toutes voiles dehors pour venir à notre assistance.

« Pendant que le capitaine Cobb, le colonel Fearon et le major Mac-Grégor tenaient conseil sur les mesures à prendre pour mettre les embarcations à la mer, un des lieutenans du 3^{re} vint demander au major dans quel ordre les officiers devaient quitter le vaisseau; à quoi le major répondit: « Dans l'ordre que l'on observe aux funérailles, cela va sans dire, et l'ordre fut à l'instant confirmé par le colonel Fearon, qui ajouta: « Sans aucun doute, les cadets les premiers: mais faites passer au fil de l'épée l'homme qui ferait mine d'entrer dans les chaloupes avant que l'on ait sauvé les femmes et les enfans. »

Ce ne fut pas sans d'immenses dangers que la frêle embarcation parvint à être mise à l'eau.

« Le *Cambria* avait eu la prudence de mettre en panne à une certaine distance du *Kent*, de peur de devenir victime de l'explosion, et comme exposé au feu de nos canons chargés à boulet, qui parlaient à mesure qu'ils étaient atteints par les flammes. Le canot avait donc un assez grand espace à parcourir, et le succès de cette première tentative étant la mesure de nos espérances à venir, on peut croire avec quelle anxiété nous suivions des yeux cette précieuse embarcation, précieuse surtout pour les femmes et pour les maris qui tremblaient de voir engloutir tout ce qu'ils avaient de plus cher au monde.

« Au bout d'une demie heure, le canot eut accosté l'arche de refuge, la première créature humaine qui trouva un asile à bord de la *Cambria* fut le fils du major Mac-Grégor, enfant de quelques semaines, qui fut d'entre les bras de sa mère et élevé jusqu'au brick par M. Thomson, quatrième lieutenant du *Kent*, à qui le commandement du canot avait été confié.

Nos embarcations après ce premier voyage à la *Cambria* ayant essayé en vain d'accoster le *Kent* bord-à-bord, il fallut prendre le parti de descendre les femmes et les enfans du haut de la poupe au moyen d'un cordage auquel on les attachait deux à deux. Mais en raison de la violence du tangage et de l'extrême difficulté de saisir le moment où le canot se trouvait au-dessous de la corde, on ne put éviter que plusieurs de ces malheureuses créatures ne fussent plongées dans la mer à diverses reprises. S'il est consolant pour l'humanité de savoir qu'aucune femme ne périt dans ces tentatives, la perte d'un grand nombre d'enfans était si cruelle à voir qu'il était impossible à empêcher. En effet, les moyens violents réduisaient les mères à un état d'épuisement et d'insensibilité qui empêchait la dernière étincelle de vie chez ces petites créatures qui étaient attachées à la même corde.

« Deux ou trois soldats, pour soulager leurs femmes, sautèrent à la mer avec leurs enfans, et périrent en s'efforçant de les sauver. Une femme ayant absolument refusé de quitter son père, que le devoir ramena à son poste, faillit devenir victime de son dévouement filial; elle ne

recueillie dans un canot qu'après avoir plongé cinq ou six fois. Un homme, réduit à l'alternative de perdre sa femme ou ses enfans, se prononça promptement pour ses devoirs envers sa femme; elle fut sauvée: mais, hélas! ses quatre enfans périrent. Un soldat, qui n'avait ni femme ni enfans, mais qui témoignait le plus grand intérêt pour les enfans de ses camarades, en fit attacher trois autour de son corps, et plongea ainsi à la mer; il échoua dans ses efforts pour gagner le canot, et on le hissa de nouveau à bord; mais déjà deux des pauvres enfans avaient cessé de vivre. Un homme tomba dans l'échouille et fut à l'instant dévoré par les flammes; un autre eut l'épine du dos si complètement brisée, qu'il fut plié en deux par la violence du coup. Le danger n'était pas moindre à l'arrivée qu'au départ. Un homme qui glissa entre la chaloupe et le brick eut la tête écrasée en mille morceaux; et quelques autres périrent en essayant de grimper à bord.

Echappés à l'incendie, les passagers du Kent tombèrent dans un autre danger, ils se trouvèrent entassés au nombre de plus de 600, sur un petit navire de 200 tonneaux, et à plusieurs centaines de milles de tout port accessible. La tempête n'avait point cessé, les lames passaient à tout instant par-dessus le pont, et l'on fut obligé de fermer les écoutilles; on ne les entrouvrait plus que dans les intervalles d'une vague à l'autre, pour empêcher qu'on ne fut suffoqué dans l'entrepont où les hommes étaient entassés à un tel point que la vapeur de leur haleine fit craindre un instant que le vaisseau ne fut en feu, tandis que l'impureté de l'air y était si forte que les chandelles s'y éteignaient à l'instant. Un retard de quelques jours en mer aurait infailliblement amené la famine, des maladies pestilentielles et une complication des maux les plus horribles. Heureusement le vent continua et augmenta même de violence, et le capitaine, mettant toutes les voiles dehors, au risque de perdre ses mats, pressa tellement la marche du vaisseau, qu'il entra dans le port de Falmouth, trois jours après l'incendie du Kent. Arrivés en Angleterre, une autre scène bien différente commença: la charité la plus active, la compassion la plus tendre accueillirent les malheureux si miraculeusement échappés à la mort.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. C. Delavigne, qui est allé chercher de nouvelles inspirations poétiques sous le ciel de l'Italie, vient d'y composer deux *Messéniennes* dont l'une sur les Grecs a été lue chez l'ambassadeur français à Rome: l'autre est intitulée *Christophe Colomb*.

La tragédie de *Charles VI*, faussement attribuée d'abord à M. Lemerrier, vient d'obtenir un succès d'estime au théâtre français. Au total, dit un journal de Paris, cette pièce ne présente qu'un rôle, et ce rôle n'a que deux scènes: c'est peu pour cinq actes. L'auteur est M. Dela-ville, déjà connu par le *Folliculaire* et le *Roman*.

M. Jobard vient de publier simultanément le 6e cahier des *châteaux et monumens des Pays-Bas*, et le 3e des *costumes belgiques*. Nous avons déjà eu à parler de ces intéressantes collections. La première de ces deux livraisons contient les vues des châteaux de Tamise, de Jette, de Linden, de Montjardin et du Waux-Hall à Spa.

COMMERCÉ.

BOURSE D'ANVERS, du 9 mars. — EFFETS PUBLICS. — Les affaires ont été animées; il y a eu beaucoup d'acheteurs, mais les pièces n'étaient pas abondantes.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été demandé à la cote; le Londres court a trouvé son placement, en terme il ne s'est rien traité; le Paris a été offert, le papier à trois mois s'est fait à la cote; le Francfort a trouvé des preneurs; le Hambourg est resté sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 100 barriques Riz de la Caroline à fl. 12 1/4.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	118 0/10 p.	A	
Dette activ.	52 1/2	Londres.	40 5/4	40	P
Différée.		Paris.	47 1/16 0/10	46 3/4 0/10	46 5/8 0/10
Col. du S.		Franc.	35 1/16	35 7/16	
Act. S. C.	83 1/2 A	Hamb.	35 3/16	34 3/4	A

BOURSE D'AMSTERDAM, du 8 mars. — Dette active, 55 1/2. Différée, 34 7/8. Bill. de chance 17 1/4 18. Synd. d'amort., 94 3/4 95 1/4. Rentes remb., 86 3/4 87 1/4. Lois dito, 80. Act. de la soc. de comm., 82 3/4 83 3/4.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 8 mars.
La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. fl. 5 60 c.
de seigle, récolte de 1825, prix moyen. fl. 4 29 c.

ENIGME.

A Melle***.

On vante mes attraits, et j'en vauz bien la peine;
J'ai de l'éclat de la fraîcheur;
Mais je ne suis point assez vaine
Pour m'égalier à vous: ce serait, en blancheur,
Aux cygnes comparer les merles.
Je n'ai point ces beaux yeux, ni ce divin souris
Qui présente aux regards surpris,
A travers le corail, un double rang de perles.
Vous êtes grande, faite au tour,
Je suis petite, et rondelette;
Les grâces, vos dames d'atour,
Président à votre toilette,
Et quelque main maussade assez communément
Prend soin d'arranger ma coiffure.
Vous devez tout votre agrément
A la simple et pure nature,
Si j'en ai, c'est à l'art que je les dois souvent.
Non, je n'ai point, belle Thémire,
Ces grâces, ces talens qu'en vous chacun admire;
J'exprime des sons assez doux,
Mais je croasse au prix de vous.
Est-il quelqu'un qui ne vous aime?
Ingénue et naïve avec beaucoup d'esprit,
Vous êtes, vous, la douceur même,
Moi, très peu de chose m'aigris.
Ne parlant qu'à propos, vous êtes très sensée,
Et je suis au contraire un vrai brise raison.
Pour la décence hélas! quelle comparaison!
Par moi souvent elle est blessée,
En rougissant j'en fais l'aveu,

Si je résiste c'est bien peu;
De ma nature très-fragile,
De mes adorateurs je fais autant d'heureux:
Les vôtres n'éprouvant que des regrets affreux
Prenaient pour vous fléchir une peine inutile.
Au sérail si vous entriez,
Vrai morceau de sultan, sans doute vous seriez
En dépit d'une jalouse sultane favorite:
Je n'oserais prétendre à semblable faveur,
Car de ce lieu je suis proscrite.
Mais, comme vous, aimable et chère à plus d'un cœur,
Comme vous, chaque jour, je fais mainte conquête,
Et je fais, comme vous, tourner plus d'une tête.

Le mot de la dernière charade est *casse-tête*.

Programme du CONCERT qui sera donné au profit des indigens et des Grecs, à la salle de Spectacle, le 11 mars 1826.

- | PREMIÈRE PARTIE. | DEUXIÈME PARTIE. |
|---|--|
| 1. Ouverture symphonie par M. Jaspard. | 1. Ouverture des Bacchantes de Generali. |
| 2. Chœur de Joseph, chanté par des dames et MM. les élèves de l'école de musique. | 2. Chœur du Chaperon, avec accompagnement de harpes, chanté par des dames et MM. les élèves de l'école de musique. |
| 3. Duo de Rossini, chanté par deux dames. | 3. Romance chantée par un amateur. |
| 4. Air varié pour le violon, exécuté par un amateur. | 4. Motifs du <i>Barbier de Séville</i> , arrangés pour la harpe, avec accompagnement de piano, flûte et violoncelle, exécuté par Mlle... et MM.... |
| 5. Duo des Voitures Versées chanté par Mlle... et M... amateurs. | 5. Romance à trois voix, chantée par Mlle... et MM... amateurs. |
| 6. Andanté et rondo de Kreutzer, exécuté par le jeune Massart. | 6. Air du concert interrompu, chanté par une dame. |
| 7. Romance chantée par une dame | 7. Souvenirs du Simplon, air varié par Lafond, exécuté par le jeune Massart. |
| 8. Scène d'Orphée, chantée par une dame et MM. les élèves de l'école de musique. | 8. Romances chantées par MM... amateurs. |

Le concert commencera à six heures.
On ouvrira les portes à 4 heures pour les personnes qui ont souscrit.
On ne délivrera de billets d'entrée qu'une demi heure plus tard.
Le prix des places pour le parterre est d'un fl. 25 c., et pour l'amphithéâtre de 50 c.
Le premier banc des galeries sera réservé aux dames.

SPECTACLE. — Dimanches 12 mars, n. 14 du 5e. mois de l'abonnement, à la demande générale la dernière représentation de *Robin des Bois*, opéra. On commencera à cinq heures précises par *Mimi-Cruel Barbe-Bleue*, féerie. — Nota. Les numéros 4 et 13 arriérés auront cours pour cette représentation. — Lundi 13 mars, abonnement suspendu, la première représentation de la *Dame Blanche*, opéra nouveau en 3 actes de Boyeldieu, orné de tout son spectacle, costumes nouveaux, décors, etc.
Le 18 mars clôture du spectacle.

TEMPÉRATURE DU 9 MARS.

A 9 h. du mat. 8 1/2 au-dessus 0; à 3 h. ap. midi, 13 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 9 mars. — Naissances: 1 garçon, 3 filles.
Mariages 1, Savoir; Entre

Jean Philippe Lambert Velart, ancien notaire, rue St. Remi, et Anne Marie Gerard, même domicile.
Décès: 1 garçon, 4 hommes, savoir:
Jean Joseph Bodson, âgé de 83 ans, sacristain, rue Grande Béche, veuf de Dieudonnée Lhoest.
Jean Gabriel Hauteras, âgé de 44 ans, couvreur en ardoises, rue Pierreuse, veuf de Marguerite Cassel, et époux de Marie Jeanne Calo.
Arnold Lambert Dupuis, âgé de 31 ans, passementier, rue Pont-d'Île, célibataire.
Nicolas Ledent, âgé de 30 ans, fermier, faubourg Sainte Marguerite, célibataire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A vendre le bois de Renièze contenant cinquante deux bonniers P.-B., situé commune de Werbomont; S'adresser à J. F. Bodson, garde-forestier demeurant au grand Trixhe. (194)

A vendre de gré-à-gré un corps de ferme avec 24 à 25 bonniers P.-B. métriques de prairies, bien arborées, jardins et terres arables, situé à Yernave, commune de St. Georges, d'origine patrimoniale. L'acquéreur aura beaucoup de facilités pour le paiement.

S'adresser pour connaître les conditions et tous renseignements à B. J. JAMOULLE, notaire à Saive, canton de Waremme. (193)

Jeudi 16 mars 1826, à dix heures du matin, M. le baron Vandenstein de Jehay, fera vendre publiquement dans la partie exploitée en 1825 du grand bois de Jehay, situé à proximité de la Meuse, de très beaux chênes, propres à tout usage.

Plus une quantité de marchés de bois blanc, de la plus forte dimension, croissant près du château de Jehay.

Et mercredi 22 mars 1826, à onze heures du matin, le même fera vendre publiquement dans son bois dit Grumsel, commune de Villers-le-Bouillet, quantité de marchés de chênes croissant dans la partie exploitée en 1824 et 1825, propres à différents usages.

A crédit, sous la direction du notaire JAMOULLE. (192)

(893) On vendra lundi prochain 13 mars vers les 3 heures de relevée chez P. H. J. DEUVIER, rue Velbruck, une quantité de vin de Bordeaux rouge et blanc en blés par panier de 25; plusieurs meubles en acajou et autres, 4 matelats, lit de plumes, etc., argent comptant.

On cherche un instituteur pour un château à la campagne, capable d'enseigner la langue française à des enfans en bas âge. S'adresser à l'*Aigle noir*, rue Feronstree. (191)

A vendre une ferme située à Charneux, avec grange, écurie, fournil, jardin, prairie et terre, contenant en tout quatorze bonniers 94 perches des Pays-bas, dont les 9710 consistent en prairies d'un seul gazon.

Une autre ferme située à Halinsart, commune de Fraipont, bâtimens d'exploitation, avec quatorze bonniers de terre et prairie. S'adresser au notaire PARMENTIER, place de la Comédie, à Liège. (150)

J. B. LARDINOIS, gérant d'affaires, rue derrière la Magdelaine, n° 131, à Liège, continue à réclamer pour les militaires. (129)

A louer présentement, une jolie Maison de campagne, avec avenue garnie d'arbres fruitiers, prairie, bosquet et dépendances située au lieu dit St. Manr près de cette ville, jouissant de la vue la plus étendue et la plus agréable. S'adresser au n° 29 rue pont d'Île.

Dépôt de soieries, schals longs et carrés de toutes espèces, et nouveautés de Lyon, à prix fixe de fabrique, chez D. BEVNE fils, négociant, à la *Main d'or*, rue Pont-d'Île (130)

Joli quartier à louer, situé au centre de la ville, composé de cinq pièces avec cave, cuisine et grenier. S'adresser au bureau de cette feuille.

A vendre une belle maison propre au commerce, avec environ 160 perches P.-b. de jardin et prairie y annexés, et environ 5 bonniers P.-b. de terre labourable, située dans la commune de Fize-Fontaine, appartenant aux enfans de feu Laurent Mossoux. S'adresser à Me Farcy, notaire, à Villers-le-Bouillet, pour connaître les prix et conditions, qui sont très avantageuses à l'acquéreur. (163)

Après la mort d'une personne qui, avant et pendant les premières années de la révolution, habitait une ville près de Liège, on a trouvé une note qui semble indiquer qu'il lui restait quelques dettes à acquitter dans ce pays. Toutes les recherches privées que l'on a faites pour s'en assurer ayant été infructueuses, on croit devoir employer, comme dernier moyen, celui d'un avertissement public.

On invite donc les personnes qui se croiraient les créanciers que l'on cherche, à se faire connaître, en désignant le nom de leur débiteur, le montant de la dette, les titres qu'elles ont à produire, en un mot, tous les renseignemens qui puissent autoriser à acquitter ces dettes, du moins jusqu'à la concurrence des moyens qu'on peut disposer. Il faut adresser les lettres et renseignemens *franc de port*, à Monsieur DANCHEZ-HÉMAR, trésorier de la Tontine d'Orléans, demeurant à Paris, rue St. Guillaume, n. 12, pour remettre à M. A. B. (146)

(883) *Vente sur saisie immobilière.*

D'une maison à deux étages, construite en pierres et briques, convertie en ardoises, portant le n° 363, avec un petit bâtiment sur le derrière, cour, puits, four, trois caves et un jardin de la contenance de quatre cent trente six palmes, P.-B. le tout formant un ensemble, situé rue du marché aux bêtes, en la ville de Huy, section du Sart arrondissement judiciaire de Huy, province de Liège, joignant du levant à la veuve Dauvriu, du midi aux remparts, du couchant à Joseph Thomasse et du nord à la rue.

Une partie de la dite maison et dépendances est occupée par François Massart, tailleur d'habits, et l'autre par la partie saisie.

La saisie réelle en a été faite à la requête de Monsieur Joseph Frédéric Jamar de Mailen, rentier propriétaire, domicilié à Libois, commune d'Évelette, sur la dame Marguerite Gosset, veuve de Jean-Pierre Nicolas, dit cocher, négociante demeurant à Huy, tant en nom propre et pour tels intérêts qui lui compétent, qu'en qualité de mère et tutrice naturelle de Marie Catherine Lambertine Nicolas, et Marie Éléonore Emerance Nicolas, ses deux enfans mineurs, par procès-verbal en date du dix sept février mil huit cent vingt six, enregistré le vingt même mois, dressé par l'huissier Édouard Mansion, muni d'un pouvoir spécial à cet effet.

Une copie entière dudit procès-verbal de saisie a été laissée avant son enregistrement à Monsieur Jacques Joseph Delchambre d'Herstal, bourgmestre de la ville de Huy, qui a visé l'original.

Pareille copie du même procès-verbal de saisie, a aussi été remise avant son enregistrement à Monsieur Thimoleon Lhoneux, greffier de la justice de paix du canton de Huy, qui a également visé l'original.

Ledit procès-verbal de saisie a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de Huy, le vingt un février mil huit cent vingt six, et au greffe du tribunal civil de première instance séant à Huy, le vingt sept même mois.

La première lecture et publication du cahier des charges pour parvenir à la vente de la maison et dépendances dont il s'agit, aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal civil séant à Huy, le onze avril mil huit cent vingt six, à neuf heures du matin.

Maitre Nicolas Joseph Mansion, avoué au même tribunal, demeurant à Huy, rue sous le château, n° 61, y patentié par la régence de la dite ville, pour l'an mil huit cent vingt cinq, en date du trente août même année, 6. classe, n° 342, est constitué avoué et occupera pour le saisissant.

(Signé) N. J. MANSION, avoué.
Je soussigné greffier du tribunal de première instance séant à Huy, province de Liège, certifie que conformément à l'art. 682 du code de procédure civile, copie du présent extrait a été apposée au tableau placé à cet effet dans l'auditoire dudit tribunal, aujourd'hui vingt huit février, mil huit cent vingt six. (Signé) Théo. FÉLSON, commis greffier.

Enregistré à Huy, le vingt huit février 1826, fol. 195, Ce. 6, reçu un florin un cent, subventions comprises. (Signé) STELLINGWERFF
Pour copie conforme, N. J. MANSION, avoué.

Un jardinier connaissant parfaitement son état, peut se présenter rue Hors-Château, n. 221. (188)

(887) Mercredi 15 mars, à deux heures après-midi et jours suivans s'il y a lieu, on vendra aux enchères publiques, et au comptant à la maison n. 1084, rue sur la Batte, les effets mobiliers, consistant en lits, linges, argenterie, commodes, buffets, pendule, etc. délaissés par feu Melle. Marie Helle Antoinette Dewer, vivante marchande de dentelles.

(882) A louer, pour en jouir de suite le château de Ba-Oha, situé au bord de la Meuse, à trois quarts de lieue de la ville de Huy, dans un site très-agréable, consistant en une belle habitation, avec écuries, remise et autres bâtimens et cinq bonniers métriques 23 perches, jardin, parterre, terrasses, vigne et prairie, plantés d'arbres à fruits et d'agrémens, le tout ne formant qu'un ensemble clos de murs, plus un terrain en jardin anglais, situé sur la hauteur à proximité dudit château.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions, à M. WOOT DE TRICHE DE WALS, et à M. GRÉGOIRE, notaire, tous deux demeurant rue Fouarges, à Huy.

Vente par licitation.

Mercredi 15 mars 1826, à dix heures du matin, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance, séant à Liège, le 13 février 1826, y enregistré le même mois, à la requête du sieur Lambert Bernard Dubois, boulanger, domicilié à Verviers, tant en nom propre qu'en qualité de tuteur légal de Josephine et Bernard Dubois, ses deux enfans mineurs, frère et sœur Consanguins, et en présence du Sr. Jean François Legrand, menuisier, domicilié aussi à Verviers, leur subrogé tuteur, il sera procédé pardevant Mr. le juge de paix du canton de Verviers, en la demeure de Mr. H. E. J. DETHROOZ, place du Marché, N° 1111, à Verviers, à la vente aux enchères publiques, d'une maison avec bâtiment y contigu, jardin et toutes dépendances, situés à Harvot à front de la rue Petit Tieye; tenant d'un côté au Sr. David d'un autre, à Delhaye et d'un troisième au Sr. Lacrosse.

On peut prendre connaissance des titres de propriété et des charges et conditions de la vente chez ledit Mr. DETHROOZ, ou chez M^e XBARDEZ, notaire à Soiron, commis par ledit jugement pour opérer la vente dont il s'agit. (181)

Vente d'immeubles.

Le mardi quatre avril mil huit cent vingt six, à deux heures de relevée, devant Mr. le juge-de-peace du quartier du nord de la ville de Liège, en son bureau, établi rue Neuve, N° 508, Liège, par le ministère de Me. Richard, notaire,

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le huit novembre mil huit cent vingt cinq, enregistré le vingt un;

On fera exposer en vente les immeubles dont la désignation suit:

Premier lot. — La manufacture royale de porcelaine et fayence, située à Andennes, province de Namur.

Cette superbe manufacture, est située au bord de la Meuse, et sur la grande route de Liège à Namur.

Elle peut, par sa distribution, convenir à l'établissement de toute espèce de fabrique; elle se compose d'un rez-de-chaussée et deux étages, avec appartemens de maître, logement de concierge, nombreux ateliers, cellules pour loger les ouvriers, belles caves, magasins, greniers immenses, grand cour, jardin, verger, etc., etc.

Il y a de plus un grand nombre d'ustensiles propres à la fabrication de la fayence, qui font aussi partie de la vente.

Tous les bâtimens sont neufs, construits à la moderne, en pierres et briques, et couverts en ardoises.

2e lot. Un moulin à eau dit *Cobèche*, aussi situé à Andennes, avec corps de logis, jardin entouré de haies vives, dans lequel se trouve un bassin muré qui reçoit les eaux destinées à faire mouvoir le moulin.

Il sert principalement à préparer toutes les matières premières, nécessaires à la fabrication de la fayence.

Nota. Ces deux premiers lots seront exposés en vente séparément et ensuite réexposés en seul lot.

3e lot. Une grande maison située à Maestricht, rue Bourle-Duc, N° 1303, près le canal.

Cette maison est solidement bâtie, à la moderne; elle a de nombreux appartemens, porte cochère, écuries, grandes caves, jardin, etc.

Elle est placée en face du bassin du nouveau canal de Bourle-Duc à Maestricht; elle conviendrait fort bien pour y établir un hôtel, une maison de commission, ou quelque autre branche de commerce.

4e lot. Le tiers dans la nue propriété des bâtimens et dépendances du couvent des clarisses, situé à Liège, dans la rue des clarisses.

Ce couvent se compose de vastes bâtimens, église, jardin, etc.

S'adresser pour avoir des renseignemens et connaître les conditions de la vente.

- | | |
|---------------|---|
| A Liège, | A M. PICARD, rue des Mineurs, N° 39, on a |
| | Me. RICHARD, Notaire, rue haute Sauvent |
| A Namur, | à Me. WASEIGE, Avocat. |
| A Maestricht, | à Me. SIMONS, Avoué. |
| A Bruxelles, | à Me. DONCKER, Avocat. |
| A Anvers, | à Me. OGER, Avocat. |
| AGand, | à Me. VANHALBROUCH, Avocat. |